



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS - ORDRE DU JOUR

Le mardi 9 septembre à 19h00

1.	Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;
2.	Nomination d'un président d'assemblée;
3.	Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5.	Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale annuelle précédente;
6.	Présentation du rapport annuel de l'année précédente;
7.	Rôles et fonction du conseil d'établissement, de l'OPP et du comité de parents;
8.	Adoption d'une procédure d'élection; 8.1 Nomination d'un président d'élection; 8.2 Nomination des scrutateurs; 8.3 Postes à combler des membres et des substituts (3 postes et un substitut); 8.4 Ouverture de la période de mise en candidatures; 8.5 Fin de la période de mise en candidatures; 8.6 Vérification de l'intérêt des personnes proposées; 8.7 Élection par scrutin secret (en cas d'égalité, refaire un second vote et si l'égalité est maintenue, un tirage au sort sera effectué); 8.8 Proclamation des élus; 8.9 Résolution de nomination des élus; 8.10 Destruction des bulletins de vote;
9.	Comité de parents : 9.1 Partage de l'expérience vécue par le représentant 2024-2025 9.2 Élection du représentant et son substitut;
10.	Organisme de participation des parents (OPP) : 10.1 Formation d'un OPP (si c'est la volonté de l'assemblée); 10.3 Composition; 10.4 Règles de fonctionnement;
12.	Période de questions;
13.	Levée ou ajournement de l'assemblée.